



Mairie d'Allos

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 AOUT 2020 à 17 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie d'Allos à 17H30, sous la présidence de Monsieur Michel LANTELME, Maire de la commune, afin de procéder à l'examen des dossiers à l'ordre du jour.

15 Conseillers en exercice

12 Présent(s) : Michel LANTELME, Stéphane PELLISSIER, Marc ELDIN, PHILIPPE BIANCO, Jean-Marc-Michel, Danièle GUIRAND, Sylvie LEYDET, Lucile ROUX, Kevin BERNARDI, Maxime LANTELME, et Alain ROTTINO

2 Procurations : Stéphanie LAMBERT à Philipe BIANCO ; Emmanuel CONSIDERE à Marc ELDIN

1 Excusé : Sylvain BARBOTIN

Le secrétariat a été assuré par : Lucile ROUX

ADMINISTRATION GENERALE

→ Compte rendu du 6 juillet 2020 approuvé à l'unanimité

01-Désignation du correspondant défense

Monsieur Emmanuel CONSIDERE, conseiller municipal a été désigné comme correspondant défense.

Décision à l'unanimité

02-Désignation des membres de la commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

Monsieur Stéphane PELLISSIER, 1^{er} adjoint a été désigné comme titulaire et monsieur Alain ROTTINO, conseiller municipal, comme suppléant à la C.L.E.C.T auprès de la communauté de Communes Provence Alpes Verdon.

Décision à l'unanimité

03-Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Madame Danièle GUIRAND est désigné candidate à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Décision à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

04-Annule et remplace la délibération n°20200713 du 6 juillet portant attribution des subventions 2020

Stéphane PELLISSIER, Philippe BIANCO, Jean-Marc MICHEL, Serge ZORGNOTTI et Sylvie LEYDET n'ont pas participé au vote de cette délibération et sont sortis de la salle lors du débat

Un montant total de 71 270 € est alloué au titre des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2020 en application de charte de la vie associative. Un montant de 8 730€ reste disponible en cas de besoin pour affectation supplémentaire au cours de l'année 2020.

Décision à l'unanimité des membres votants

FINANCES

05-Souscription d'un emprunt pour financement des investissements 2020

Lors du vote du budget primitif 2020, il a été prévu par emprunt pour certains travaux d'investissement à réaliser au cours de l'année 2020 pour un montant de 1 272 000€ (Aménagements et sécurisation de la traverse du village ; sécurisation de la voie de l'Aiguille et construction d'une passerelle ; travaux d'investissements de voirie). Après consultation de différents établissements bancaires et après avoir pris connaissance de l'ensemble des offres, le conseil municipal décide de retenir la proposition du

Crédit Agricole pour une durée de 15 ans à un taux de 0.70% avec une échéance annuelle à compter du 15 septembre 2021

Décision à l'unanimité

06-Décision modificative n°1 du Budget Principal de la commune 2020

FONCTIONNEMENT			
Article	Désignation	Dépenses	Recettes
627	Frais bancaires	1 500€	
615232	Entretien réparations réseaux	7 200€	
7718	Remboursement assurance hors franchise		6 700€
7381	Droits de mutation		2 000€
Total		8 700€	8 700€

INVESTISSEMENT			
Article	Désignation	Dépenses	Recettes
2183	Équipement visioconférence	2 500€	
266	Participation au capital SCIC Etoiles du Verdon	2 500€	
10226	Taxes d'aménagement		5 000€
Total		5 000€	5 000€

Décision à l'unanimité

INGENIERIE

07-Parc de Loisirs – Assistance à Maîtrise d’Ouvrage : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la prestation pour somme limitée sur l’exercice budgétaire 2020

Le conseil municipal décide d'autoriser monsieur le Maire à signer la prestation d'A.M. O avec la société SEURECA dans sa globalité pour un montant de 46 275€ TTC mais de limiter la somme allouée pour l'année 2020 pour un montant de 6 000€

Décision à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

08- Modification de la charte de l'utilisation des véhicules

Le conseil municipal décide d'approuver la création d'une nouvelle catégorie de véhicule : véhicule promotionnel.

Décision à l'unanimité

OFFICE DE TOURISME

09- Autorisation donnée au Maire de solliciter les autorisations nécessaires en vue de mettre en place la procédure d'enregistrement pour les hébergements touristiques de son territoire.

Dans le cadre d'une politique d'amélioration de l'accueil touristique locatif ainsi que l'optimisation de la gestion de la taxe de séjour, le conseil municipal décide de mettre à disposition des déclarants de meublés de tourisme et de chambre d'hôtes la procédure d'enregistrement par télé service sur son territoire, et de ce fait l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à solliciter les services préfectoraux. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de développement et de l'amélioration du parc locatif des hébergements du Val d'Allos en parallèle de l'accréditation de celle-ci en tant qu'organisme de classement.

Décision à l'unanimité

La séance est levée à 18 heures 45